

COMMUNE DE TORSAC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 26 DU 17 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 octobre 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Dominique FOUCAUD, Didier GOUMARD, Eliane DUPE, Didier SAUMON, Sébastien BARTHEL, Eliette SICARD, Laurent BENETEAU, Philippe DESAFIT, Sylvie MEZIERES

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs Alain SARTORI, Jenny BLANC, René REBILLARD, Philippe BRISSEAUD, Hervé BICHON

Monsieur Sébastien BARTHEL est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 23 août 2018
2. Adressage de la commune
3. Extension du cimetière communal
4. Travaux de voirie 2018
5. Place blanche
6. Travaux de bâtiments
7. Prévention incendie
8. Syndicat de la fourrière : chats errants
9. Repas des aînés 2019
10. Personnel communal
11. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 23 août 2018

Le compte rendu du 23 août 2018 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Adressage de la commune

L'adressage d'une commune consiste en la dénomination des voies et la numérotation des habitations, éléments structurants de l'aménagement du territoire.

Les enjeux sont :

- Faciliter les recherches d'adresses,
- Faciliter les livraisons et le service postal,
- Répondre à un besoin de sécurité lors des interventions de secours et des intervenants techniques, améliorant la rapidité d'intervention
- Faciliter la prise d'abonnement au très haut débit à tous les usagers éligibles à la fibre optique. Le déploiement du très haut débit fait apparaître les problèmes d'adressage des communes, au moment des abonnements à la fibre optique. Les plans d'adressage, élaborés tout d'abord au niveau communal, mettent à jour ensuite de nombreuses bases de données, certaines au niveau national (BAN), ce qui explique la durée du processus allant de un an à un an et demi. Il est donc recommandé d'engager ce processus le plus tôt possible, au profit de toutes les activités qui en dépendent, en particulier le Très Haut Débit.
- Améliorer les déplacements sur la commune – généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.

Afin d'aider les communes qui le souhaitent, l'ATD 16 a décidé de mettre en place une nouvelle mission au titre de l'adressage.

Cette mission comprend :

- une option supervision : appui forfaitaire de l'ATD 16 pour l'adressage complet de la commune réalisé en mode collectif et selon le calendrier de la fibre. Le projet du plan d'adressage devra être réalisé par la commune. Le coût demandé est de 500 € TTC.
- une option délégation : l'ATD 16 peut réaliser toute la saisie du plan d'adresse de la commune sur la Base Adresse Nationale (BAN). La BAN est un référentiel national ouvert permettant aux communes de saisir les adresses de leur territoire tout en étant relié à une coordonnée géographique.
Un devis sera réalisé au temps passé sur la base d'un coût journalier de 300 € TTC / jour.

Au vu du coût assez élevé demandé par l'ATD 16, Madame le Maire propose aux conseillers de travailler dans un premier temps sur le projet du plan d'adressage sans l'aide de l'ATD.

L'adressage est une action municipale, entièrement à la charge de la commune.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Diagnostic des voies de la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par les élus, identification des voies à créer, des habitations à numérotter, projet de libellés de voies (type et nom) ;
- Présentation du projet lors d'une réunion associant les habitants et le conseil municipal ;
- Approbation du projet par le conseil municipal. En effet, il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies ;
- Installation de la signalétique : pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitations.

Une première réunion de travail du conseil municipal est prévue Mercredi 7 novembre 2018 à 18h30.

Extension du cimetière communal

Une première réunion de la commission travaux a eu lieu le 28 septembre 2018 en présence de Madame BACQUET, architecte, et de Monsieur HACQUARD.

Un plan topographique récent a été réalisé par le géomètre pour un coût de 1248 € TTC.

La présentation de l'avant-projet par l'architecte est prévue jeudi 8 novembre 2018 à 10h00.

Travaux de voirie 2018

Dans le cadre du groupement de commandes, les travaux de voirie entre Puymerville et la Petite Courrière, ainsi que la Grande Courrière et la reprise du carrefour aux Garrands ont été réalisés par l'entreprise COLAS fin septembre, pour un montant de 60 582.62 € TTC.

Madame le Maire indique que des travaux de voirie supplémentaires ont été demandés, à savoir :

- La réfection d'une partie de la voie communale à la Grange pour un montant de 3579.90 € TTC ;
- Et une partie du chemin de la combe pour un montant de 3182.82 € TTC ; travaux qui seront réalisés fin novembre 2018.

Aire de dépôt et de broyage de branchage sur la commune

Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de l'aire seront réalisés prochainement.

Le terrassement sera réalisé par l'entreprise Bernard TP pour un montant de 1020 € TTC.

La clôture et la pose d'un portail seront réalisés par la SARL ELAN pour un montant de 6246.60 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève donc à la somme globale de 7266.60 € TTC, pour lesquels la commune a sollicité un fonds de concours de 2000 € auprès du Grand Angoulême.

Place blanche

Aire de camping-car

Délibération n° 2018-26-1

Les travaux d'aménagement de l'aire de services pour camping-cars sont en cours de réalisation.

Ils s'élèvent à la somme globale de 5436.64 € HT soit 6523.99 € TTC, pour lesquels la commune a obtenu une subvention de 20 % au titre de la DETR 2015.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le prix des services, à savoir le stationnement, l'eau et la vidange des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la gratuité de ces services.

Marché de producteurs

Délibération n° 2018-26-2

Un devis a été demandé à l'entreprise SIMONNET pour la mise en place de l'électricité sur la place blanche. Il s'élève à la somme de 1431 € HT soit 1717.20 € TTC. Les travaux ont été commandés et seront réalisés prochainement.

Ces travaux permettront d'organiser un marché de producteurs dans de bonnes conditions.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le prix des services, à savoir le stationnement et l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la gratuité de ces services.

Travaux de bâtiments

La garderie scolaire va être repeinte prochainement par les employés communaux.

D'autre part, un devis pour la porte d'entrée de la mairie a été demandé à l'entreprise GASZYNSKI. Un devis sera également demandé à une autre entreprise.

Prévention incendie

Délibération n° 2018-26-3

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été passée avec Monsieur AROSKO pour la pose d'une bâche incendie chez Voyons.

Suite à une visite de la commune avec la SEMEA, elle indique qu'il serait également souhaitable de prévoir une bâche incendie à la Chapuze et un poteau incendie en bas de la Boissière.

En cas d'installation sur une propriété privée, il conviendra d'établir une convention avec le propriétaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Syndicat de la fourrière : chats errants

Madame le Maire indique au conseil municipal que de nombreux chats vivant à l'état sauvage ont été recensés sur la commune, notamment dans le Bourg et au Grand Chamoulard.

Une forte concentration de ceux-ci peuvent occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants. Aussi, il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération.

Le syndicat de la fourrière apporte aux communes un appui matériel et financier pour l'organisation des campagnes de stérilisation.

Les chats errants sont capturés sur site et acheminés chez le vétérinaire par un agent communal. Ils sont testés au FEL/FIV et leucose, et si négatifs, sont stérilisés et réintégrés sur le site d'origine.

Le syndicat de la Fourrière met à disposition de la commune des cages pour la capture, et intervient financièrement, à hauteur de 50 euros par chat pour la stérilisation et le marquage et de 25 euros pour le test FEL/FIV.

Un devis a été demandé à la clinique vétérinaire de Villebois.

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Repas des aînés 2019

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 janvier 2019.

Le conseil municipal décide de maintenir l'âge minimum à 62 ans.

Personnel communal

Délibération n° 2018-26-4

Comme l'année dernière, Madame le Maire propose au conseil municipal qu'une indemnité de fin d'année soit attribuée au personnel communal.

L'indemnité individuelle attribuée à chaque employé sera déterminée par Madame le Maire par voie d'arrêté, en fonction de critères professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en est d'accord et décide à cet effet de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit des agents territoriaux de la commune.

Questions diverses

Répertoire électoral unique (REU)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue confiée est à l'INSEE.

Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

Cette réforme facilitera également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Les membres de la commission de contrôle sont nommés par le préfet. Leur composition diffère selon le nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission est transmise par le maire au préfet.

Madame DUPE Eliane, en tant que titulaire, et Monsieur Didier SAUMON, en tant que suppléant, seront proposés.

Service déchets ménagers du Grand Angoulême

Des bacs jaunes sont actuellement distribués aux administrés par le Grand Angoulême, pour une mise en service à compter du 7 janvier 2019. A compter de cette même date, une réorganisation des tournées est prévue, avec un ramassage des bacs jaunes une fois par semaine au lieu de tous les 15 jours.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative aura lieu Dimanche 11 novembre à 11h au monument aux morts. La Chorale de Torsac sera présente.

Balade des oies sauvages et Jeux inter-villages

Ces manifestations qui se sont déroulées sur la commune en septembre, ont été un franc succès, avec plus de 2500 personnes lors de la Balade des Oies Sauvages.

PLU

L'approbation du PLU de TORSAC est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du Grand Angoulême du 18 octobre 2018.

Elagage

Il a été constaté, qu'à défaut d'élagage par des particuliers, des branches d'arbres envahissent les lignes électriques et téléphoniques. Elles peuvent également gêner la circulation en débordant sur la voie publique.

Une note sera envoyée aux propriétaires pour leur rappeler qu'ils doivent procéder à l'élagage régulier de leurs arbres.

Service d'aide à la population

Madame le Maire fait part aux conseillers que certains habitants de la commune peuvent rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives, fiscales....

Un service d'accompagnement pourrait être mis en place et géré par un ou plusieurs élus.

Madame MEZIERES est volontaire. Mesdames DUPE et FOUCAUD se proposent de l'aider.

Projet de fermeture de la Trésorerie de Villebois-Lavalette

Début mai 2018, le Directeur Départemental des Finances Publiques avait fait part de son projet de fermeture de la trésorerie de Villebois-Lavalette. Ce projet demeurait toutefois soumis à la décision de Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, qui n'a pas autorisé cette fermeture.

Aussi, la Trésorerie de Villebois demeurera ouverte. Cependant, dans un contexte budgétaire contraint, les conditions de fonctionnement vont être réexaminées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.